



COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ

Réunion restreinte du 28 mars 2025

Présents : MM. Cyril GEORGY, Mohamed LABRINSSI, Christian GABET

La réunion est ouverte sous la présidence de Cyril GEORGY à 18 h 10.

I- Championnat senior

Après contrôle des feuilles de matchs les dossiers suivants sont transmis à la commission sportive pour demande d'évocation, conformément à l'article 187 des règlements généraux, alinéa 2 « acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements

- FRAC 1 / CHATEAUROUX (2) Poule Haute 17/03/2025

Motif : Participation à un match de compétition officielle d'une équipe inférieure, un ou plusieurs joueurs qui est (sont) entré(s) en jeu lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures de son club lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

Rappel : le championnat FUTSAL est composé d'un championnat Futsal Régional 1, deux 2 poules du championnat FUTSAL départemental 2ème phase constituées par niveau selon le classement de la première phase.

Dans un souci d'équité entre les équipes composant la poule, il est nécessaire que les clubs disposants de plusieurs équipes respectent bien les dispositions de l'article 19 des règlements généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts.

«Ne peut participer à un match de compétition officielle d'une équipe inférieure, le joueur qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures de son club lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain. »

Ces dispositions ont été rappelées aux clubs lors de la réunion de rentrée du 17 décembre 2024.

L'ordre du jour étant achevé, la réunion est levée à 18h30.

Le responsable de la Commission Football diversifié

Cyril GEORGY